

Les Françaises
au service de la Nation

21-28 / 03 / 1938

La Chambre des Députés a discuté récemment un projet touchant l'organisation générale de la Nation en temps de guerre.

Primitivement, la loi devait s'appliquer aux femmes. Le Sénat écarta cette disposition.

M. Justin Godart, rapporteur de la commission de l'hygiène justifia ainsi cette exclusion :

« La Commission a écarté du projet la mobilisation des femmes. Si elle devait être maintenue, c'est bien pour le Service de Santé qu'il faudrait l'édicter. Mais demain comme hier, il y aura assez de femmes volontaires pour que la conscription féminine soit superflue. Il importe seulement qu'elles soient préparées à la tâche qui leur incombe. Les sociétés de la Croix-Rouge ont multiplié les cours d'infirmières Au Service de Santé de dire si ce recrutement est insuffisant en nombre, car, en qualité, il est parfait; sinon, il convient de l'intensifier, et, ce faisant, on donnera à la nation pour les hôpitaux, les dispensaires, les œuvres de l'enfance, les services sociaux de toutes sortes, dont l'action permanente est nécessaire. »

Commentant ces paroles, un journal déclara :

On ne pouvait faire un plus bel et plus juste éloge de la façon dont les femmes ont accompli leur devoir pendant la guerre. Point n'était besoin de réquisition pour les infirmières. Le sentiment du devoir et de charité qui les animait y a suppléé. Elles se tiennent d'elles-mêmes en état permanent de réquisition morale.

Les Françaises seront certainement très sensibles à l'hommage qui leur est rendu; mais peut-être eussent-elles préféré une utilisation officielle plus méthodique de leurs bonnes volontés et de leurs capacités en cas de calamités publiques. En fait un enrôlement est prévu pour les infirmières et pour les travailleuses manuelles employées dans les usines réquisitionnées; pour les autres, tout est laissé au hasard... Et pourtant, nombreuses sont les femmes qui pourraient, s'il était utile, conduire des autos, travailler dans les laboratoires, remplacer les mobilisés dans tous les domaines de l'activité.

C'est pour être prêtes à toute éventualité que les plus importantes associations féminines ont décidé d'organiser elles-mêmes et d'un commun accord, ce « recensement » des femmes désireuses de se mettre, le moment venu, au service de la Nation.

Répondant à l'appel de Mmes Pichon-Landry, Vavasseur, Gatins, St-Clair-Devillé, E. Viollet etc..., elles se sont réunies au Musée Social et après quelques prises de contact, voici le texte de la lettre et du questionnaire qu'elles ont décidé d'adresser à leurs membres :

Pour répondre à l'aspiration générale vers l'union des activités et des bonnes volontés féminines, un certain nombre d'Associations ont pris l'initiative de se grouper pour faire le recensement de ces bonnes volontés et pour les mettre, le cas échéant, d'une manière immédiate et ordonnée, à la disposition du pays. (1)

Nous sommes persuadées que vous avez ressenti la nécessité pour les Françaises de s'unir et que vous partagez les sentiments qui nous ont inspirés.

Pour effectuer utilement ce recensement, nous vous adressons un questionnaire que vous voudrez bien remplir dans la mesure du possible et nous retourner, étant bien entendu que votre réponse ne constitue nullement un engagement de votre part.

Veuillez agréer, etc...

QUESTIONNAIRE (2)

Recensement des compétences individuelles en cas de calamités publiques.

Nom :
Prénoms :
Nationalité :
Lieu et date de naissance :
Domicile, n° de téléphone :
Mariée ou célibataire :
Obligations familiales :
Profession :
Diplômes et titres : ?
Temps disponible :
Avez-vous déjà une affectation ?

Compétences.

(biffer les mentions inutiles.)

Infirmière hospitalière ou visiteuse
Assistance sociale
Défense passive
Puciculture